

Montréal, le 12 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1,
PRC-025-2 et PRC-027-1.
Dossier de la Régie : R-4135-2020**

Maître Tremblay,

Le 28 octobre 2020, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'adoption des normes de fiabilité de la NERC PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2 et PRC-027-1.

Par la présente, la Régie confirme la tenue d'une séance de travail le **22 avril 2021, de 9h:00 à 14h:00** par conférence Teams qui sera initiée par le Coordonnateur.

Cette séance de travail aura pour objet principal l'examen des annotations des normes PER-003-2 et PER-006-1 et de leur annexe Québec ainsi que du glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire), soit une partie des pièces B-0009, B-0012 et B-0020. Les pièces annotées apparaissent sur le site de la Régie.

Également, la Régie prévoit entamer l'échange avec le Coordonnateur quant aux façons de poursuivre l'examen des normes PRC-025-2 et PRC-027-1. À cet effet, la Régie estime que ces dernières pourraient soulever des préoccupations en ce qui a trait à la traduction de plusieurs termes considérant que le domaine couvert est hautement spécialisé et technique.

Veillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl